

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 juin 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1120)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL77

présenté par

Mme Pires Beaune, rapporteure pour avis au nom de la commission des finances

APRÈS L'ARTICLE 55, insérer la division et l'intitulé suivants:

« Titre IV

« Développement, encadrement et transparence des modes de financement
des investissements des acteurs publics locaux »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement crée un nouveau titre au sein du projet de loi.